ACUFC

ASSOCIATION DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

APPEL DE PROPOSITIONS

PROJET *FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE*

Date limite du dépôt des propositions :
20 janvier 2020, à 17 h (HNE)

Période couverte par le projet :
1er mars 2020 au 31 mars 2022

ACUFC.CA

Financé par le gouvernement du Canada par le biais du Programme de partenariats pour le développement social - volet Enfants et familles

Canada

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE iii

1. CONTEXTE 1
2. BESOINS RÉELS DANS LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE 2
3. OBJECTIFS ET EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES 2
    - Objectifs et exemples de projets admissibles 3
    - Exemples de projets non admissibles 5
4. RÉSULTATS ESCOMPTÉS 5
5. NATURE DU SOUTIEN OFFERT 6
    - Demandeurs admissibles 6
    - Demandeurs non admissibles 6
    - Coûts admissibles 6
    - Coûts non admissibles 7
    - Budget d'exploitation 7
    - Modalités de versement 7
6. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS 8
7. ANALYSE DES PROPOSITIONS 9
8. DÉTAIL DES PROPOSITIONS 9
    - Éléments obligatoires 9
    - Autres considérations 10
9. ÉCHÉANCIER 10
10. DÉPÔT DES PROPOSITIONS 11
11. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS 11
12. AUTRES DISPOSITIONS 12
    - Assurances 12
    - Reddition de comptes 12

GLOSSAIRE

LISTE DES SIGLES

ACUFC	Association des collèges et universités de la francophonie canadienne
CFSM	Communauté francophone en situation minoritaire
CNPF	Commission nationale des parents francophones
EDSC	Emploi et Développement social Canada
FNCSF	Fédération nationale des conseils scolaires francophones
PALO	Plan d'action pour les langues officielles
RDÉE Canada	Réseau de développement économique et d'employabilité
SSF	Société Santé en français

TERMINOLOGIE UTILISÉE

Bénéficiaire	L'ACUFC est le bénéficiaire d'un accord de contribution avec EDSC dans le cadre de la mise en œuvre du Projet *Formation et renforcement des capacités des éducatrices et éducateurs*.
Comité de gestion national en petite enfance	Le comité de gestion national en petite enfance est le mécanisme de gouvernance du Projet *Formation et renforcement des capacités des éducatrices et éducateurs.* Il est composé de l'ACUFC, la CNPF, la FNCSF, le RDÉE Canada et la SSF.
Demandeur	Un organisme qui soumet un projet dans le cadre de cet appel de propositions de projets.
Initiative pancanadienne	Projet mis en œuvre dans deux provinces/territoires ou plus, hors Québec.
Partenaires nationaux	Les partenaires nationaux sont les membres du comité de gestion national en petite enfance soit l'ACUFC, la CNPF, la FNCSF, le RDÉE Canada et la SSF.
Petite enfance	Dans le cadre du Projet *Formation et renforcement des capacités des éducatrices et éducateurs de la petite enfance*, le terme « petite enfance » correspond à la période de développement de l'enfant qui commence avant la naissance et s'étend jusqu'à 6 ans.
Plan de durabilité	Description des activités de projet pouvant ou étant raisonnablement censées se poursuivre après la fin du financement.
Projet *Formation et renforcement des capacités des éducatrices et éducateurs*	Le Projet vise à soutenir des projets de formation et de renforcement des capacités des éducatrices et éducateurs de la petite enfance qui travaillent dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) pour ainsi améliorer la qualité des services à la petite enfance.
Projets	Les projets font référence aux initiatives de formation et de renforcement des capacités des éducatrices et éducateurs qui sont soumises pour fins d'évaluation et de sélection dans le cadre de cet appel de propositions.
Sous-bénéficiaires	Les sous-bénéficiaires sont des organismes ou des institutions des CFSM avec lesquels l'ACUFC aura signé des ententes de financement dans le cadre de la mise en œuvre du Projet *Formation et renforcement des capacités des éducatrices et éducateurs de la petite enfance*.

1. CONTEXTE

Dans le cadre du *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 (PALO) : Investir dans notre avenir*, l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC), en collaboration avec ses partenaires siégeant sur le Comité de gestion national en petite enfance, a obtenu un financement d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour mettre en œuvre le Projet *Formation et renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance*.

Le comité gère et administre les fonds octroyés par le gouvernement fédéral pour la mise en œuvre d'initiatives destinées au développement de la petite enfance et aux services de garde en français ainsi qu'à l'amélioration de la santé et du bien-être des jeunes enfants dans les communautés francophones en situation minoritaire au Canada. Ce comité est composé de : l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC), de la Commission nationale des parents francophones (CNPF), de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF), du Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada (RDÉE Canada) et de la Société Santé en français (SSF), signataires d'une entente de gestion nationale.

Le comité de gestion national opère selon l'approche intermédiaire. À l'opposé de l'approche traditionnelle de gestion des enjeux basée sur la compétition, l'approche intermédiaire promeut la concertation, la collaboration, le dialogue, le partenariat, la création de synergies et la complémentarité des expertises entre les parties prenantes locales, régionales, provinciales et territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies en petite enfance adaptées aux besoins des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM).

En tant qu'organisme intermédiaire, signataire d'un accord de contribution avec EDSC, l'ACUFC, au nom du Comité de gestion national, assure la gestion administrative du Projet *Formation et renforcement des capacités des éducatrices et éducateurs de la petite enfance*.

Le Projet *Formation et renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance* vise la réalisation d'initiatives et de collaborations favorisant **l'accroissement du nombre d'éducatrices et d'éducateurs francophones de la petite enfance bien formés dans les communautés francophones en situation minoritaire.**

Afin d'atteindre cet objectif ultime, l'ACUFC lancera au moins deux appels de propositions de projets entre 2019 et 2023. Le premier appel de propositions de projets fait l'objet de ce document.

L'ACUFC et ses partenaires nationaux veulent soutenir des projets de formation et de renforcement des capacités des éducatrices et éducateurs de la petite enfance qui travaillent dans les communautés francophones en situation minoritaire pour ainsi améliorer la qualité des services à la petite enfance.

Dans le contexte de cette initiative, l'amélioration des services à la petite enfance signifie :

- Le renforcement de la capacité des éducatrices et éducateurs de la petite enfance pour qu'ils puissent offrir des services en français dans les CFSM;
- L'accroissement des compétences des éducatrices et éducateurs de la petite enfance qui offrent des services en français dans les CFSM;

- L'augmentation de la communication en français avec des enfants et des parents;
- L'élaboration de programmes d'enseignement, de documents et d'outils d'apprentissage en français pour l'apprentissage et la garde de jeunes enfants, adaptés aux CFSM.

L'ACUFC et ses partenaires nationaux recherchent des méthodes ou des approches novatrices qui sont plus rapides, plus économiques, fondées sur les données et axées sur les résultats.

2. BESOINS RÉELS DANS LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE

L'ACUFC a réalisé un état des lieux du secteur de la petite enfance dans les CFSM[1]. Les principaux constats qui en découlent en matière de formation sont les suivants :

- Pénurie chronique de personnel qualifié, ce qui nuit à la qualité des services en français;
- Absence de formations initiales en français en éducation de la petite enfance dans certains endroits;
- Absence de formations en français pour accéder aux niveaux supérieurs de certification professionnelle dans certains endroits;
- Formations parfois inadaptées à la réalité des CFSM;
- Formation continue offerte exclusivement en anglais dans certains endroits.

3. OBJECTIFS ET EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

Les deux objectifs spécifiques de cet appel de propositions visent à combler, dans une certaine mesure, les besoins réels en matière de formation en éducation de la petite enfance :

1. **Élaborer des formations adaptées aux besoins des communautés francophones en situation minoritaire;**
2. **Assurer, par le biais de la formation initiale et continue, le recrutement et le maintien en poste des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance dans les communautés francophones en situation minoritaire.**

Le tableau qui suit présente des exemples de projets qui répondent à ces objectifs.

[1] *L'état des lieux du secteur de la petite enfance sera disponible sous peu sur la page web acufc.ca/petiteenfance.*

Objectifs et exemples de projets admissibles

OBJECTIF 1 : ÉLABORER DES FORMATIONS ADAPTÉES AUX BESOINS DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE	
Sous-objectifs	**Exemples de projets admissibles**
Assurer une offre de formation postsecondaire initiale et continue de qualité, en français	▪ Élaborer de nouveaux programmes dans certaines provinces et certains territoires (certificat, diplôme, baccalauréat, programmes « 2+2 », etc.) ▪ Élaborer, mettre en œuvre et bonifier des programmes existant déjà en français dans certaines provinces et certains territoires ▪ Adapter des formations initiales en fonction de modes de prestation différenciée, comme sur le Web ▪ Élargir la capacité d'accueil de programmes existants ▪ Élaborer de nouveaux programmes et bonifier des programmes de perfectionnement professionnel existants selon les besoins ciblés (p. ex., accueil et accompagnement des parents, communication avec les parents, ressources humaines, entrepreneuriat, gestion et administration, outils de gestion financière, gouvernance, besoins particuliers) ▪ Adapter des programmes de perfectionnement professionnel en modes de prestation différenciée, comme sur le Web ▪ Concevoir des outils pédagogiques pour offrir du perfectionnement professionnel
Mieux outiller le personnel de la petite enfance dans les CFSM afin qu'il soit en mesure de contribuer à la construction identitaire de sa clientèle	▪ Élaborer et bonifier des formations en construction identitaire ▪ Adapter des formations en construction identitaire en fonction de modes de prestation différenciée (Web, formation des formateurs, etc.) ▪ Développer ou bonifier des outils en construction identitaire
Mieux outiller le personnel de la petite enfance dans les CFSM afin qu'il soit en mesure de contribuer à la sécurité langagière de la clientèle	▪ Élaborer et bonifier des formations pour accroître la sécurité langagière ▪ Adapter des formations pour accroître la sécurité langagière en fonction de modes de prestation différenciée, comme sur le Web ▪ Développer ou bonifier des outils afin que le personnel puisse contribuer à la sécurité langagière de leur clientèle
Sensibiliser davantage les éducatrices et éducateurs de la petite enfance, actuels et futurs, aux diverses approches pédagogiques des provinces et territoires en matière d'éducation de la petite enfance	▪ Élaborer et adapter des formations pour les éducatrices et éducateurs qui proviennent d'une autre province ou d'un autre pays ▪ Adapter des formations en fonction de modes de prestation différenciée, comme sur le Web
Élaborer et mettre en place des formations et outils afin de renforcer les capacités de gestion et l'efficacité des opérations des garderies tant en milieu scolaire qu'en milieu communautaire.	▪ Fournir de l'information et un appui continu au personnel qui permet de faire des projections sur la rentabilité économique et sur la gestion des ressources humaines et faciliter ainsi la gestion au quotidien d'une garderie dans la spécificité de son offre de services aux parents

OBJECTIF 2 : ASSURER, PAR LE BIAIS DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE, LE RECRUTEMENT ET LE MAINTIEN EN POSTE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE DANS LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE	
Sous-objectifs	**Exemples de projets admissibles**
Favoriser le maintien en poste des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance dans les CFSM	▪ Offrir des programmes de formation continue dans toutes les CFSM ▪ Créer des centres d'excellence/carrefours virtuels qui permettent d'établir et de soutenir les réseaux de facilitateurs pédagogiques, de leaders andragogiques et de ressources professionnelles pour appuyer l'avancement durable du professionnalisme et de la pédagogie de la petite enfance ▪ Élaborer des plans de mise en œuvre des centres d'excellence/carrefours virtuels pour la petite enfance ▪ Appuyer le développement et l'opérationnalisation des centres d'excellence/carrefours virtuels
Intensifier les activités de recrutement et rétention des éducatrices et éducateurs de la petite enfance dans les CFSM	▪ Élaborer et mettre en œuvre des initiatives provinciales ou régionales de valorisation de la profession par le biais de la formation initiale et continue auprès des jeunes ou auprès de clientèles cibles (p. ex., campagne dans les écoles secondaires, témoignages vidéo, etc.) ▪ Élaborer et mettre en œuvre des initiatives provinciales ou régionales de recrutement et de rétention des éducatrices et éducateurs de la petite enfance par le biais de la formation initiale et continue (p. ex., double reconnaissance des crédits, reconnaissance des acquis, cours en blocs, etc.) ▪ Concevoir et mettre en œuvre des initiatives provinciales ou régionales pour inciter les jeunes ou les clientèles cibles à s'inscrire à la formation initiale

Les projets admissibles ne se limitent pas à ceux énumérés dans le tableau. L'ACUFC est ouverte à recevoir d'autres types de projets ou initiatives permettant aussi d'atteindre les objectifs visés (p.2) et les résultats escomptés du Projet *Formation et renforcement des capacités des éducatrices et éducateurs de la petite enfance* (p.5).

Les demandeurs peuvent concevoir des projets qui s'échelonnent du 1er mars 2020 au 30 juin 2023. Toutefois, seules les phases 1 des projets soumis dans le cadre de cet appel de propositions seront considérées. Les demandeurs pourront soumettre une demande pour une phase subséquente lors d'un deuxième appel de propositions de projets.

L'ACUFC et ses partenaires nationaux encouragent les initiatives interprovinciales et pancanadiennes dans les communautés francophones en situation minoritaire. Ils souhaitent notamment que les membres provinciaux et territoriaux des réseaux nationaux partenaires dans ce dossier (ACUFC, CNPF, FNCSF, RDÉE Canada et SSF) collaborent pour soumettre des projets de formation professionnelle adaptés aux besoins des communautés francophones en situation minoritaire et des projets de recrutement et de maintien en poste des éducateurs et éducatrices de la petite enfance par le biais de la formation initiale et continue.

Exemples de projets non admissibles

- Projets d'immobilisation;
- Études sur la petite enfance dans les CFSM;
- Programme de bourses en petite enfance;
- Congrès, symposiums, foires, etc.;
- Projets qui ne sont pas en lien avec la formation initiale et continue;
- Projets internationaux;
- Projets d'organismes du Québec.

4. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Les projets soumis devront démontrer de quelle façon ils vont contribuer à l'atteinte d'un ou plusieurs des résultats suivants (vous pouvez utiliser cette liste pour vous assurer que votre projet répond à au moins un des résultats escomptés) :

- Les capacités des éducatrices et éducateurs en services de garde dans les CFSM sont renforcées par le biais de la formation continue.
- Les éducatrices et éducateurs sont motivés à poursuivre leur carrière dans les CFSM grâce aux formations reçues.
- Les éducatrices et éducateurs dans les CFSM ont suivi une ou plusieurs formations offertes en français dans leur région.
- Le nombre d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance francophones formés pour répondre à la demande du secteur partout dans les CFSM a augmenté.

5. NATURE DU SOUTIEN OFFERT

L'ACUFC et ses partenaires nationaux recherchent à la fois des projets ponctuels avec des résultats immédiats (budget total de 25 000 $ et plus) et des projets structurants d'envergure (avec un budget pluriannuel).

L'enveloppe financière maximale pour cet appel de propositions est de 8 millions de dollars pour l'ensemble des initiatives qui seront financées.

Demandeurs admissibles

- Organismes sans but lucratif;
- Établissements d'enseignement (ce qui comprend les établissements d'enseignement postsecondaire et les conseils scolaires);
- Organisations autochtones (ce qui comprend les conseils de bande, les conseils tribaux et les entités gouvernementales autonomes).

Demandeurs non admissibles

- Les particuliers et les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux;
- Les organismes à but lucratif;
- Les organismes qui ne sont pas en activité au moment du dépôt de la demande;
- Les organismes établis et actifs au Québec.

Coûts admissibles

Un soutien financier pourrait être accordé pour couvrir les dépenses suivantes :

- Salaires et coûts liés à l'emploi de personnel;
- Honoraires de services professionnels;
- Mesures de soutien pour le personnel du sous-bénéficiaire;
- Matériel et fournitures;
- Impression et communications;
- Frais de déplacement;
- Services publics;
- Assurances;
- Location de bureaux;
- Bail, achat et entretien d'équipement;
- Coûts des vérifications de projets;
- Évaluations et examens;
- Collecte de données;
- Activités liées à l'enrichissement des connaissances;
- Autres frais administratifs liés au projet, établis selon une méthodologie approuvée.

Coûts non admissibles

- Frais liés à la préparation des propositions de projets;
- Frais liés à des activités qui ont lieu sur le territoire québécois;
- Frais liés aux activités de collecte de fonds;
- Pénalités concernant les retenues sur la paie, imposées par l'Agence du revenu du Canada;
- Contraventions de stationnement;
- Amendes ou sanctions;
- Frais de divertissement;
- Amortissement des immobilisations;
- Honoraires de membres de conseils d'administration;
- Coûts d'immobilisation pour la construction d'un immeuble ou l'achat de terrains ou d'immeubles;
- Achat de véhicules automobiles;
- Frais juridiques et montants adjugés par un tribunal pour congédiement impropre ou d'autres activités impropres ou illégales;
- Achat de boissons alcoolisées;
- Achat de substances illégales;
- Cadeaux ou paiements à titre de témoignages de reconnaissance; et
- Autres coûts non admissibles en vertu des modalités du programme d'EDSC qui appuie le Projet *Formation et renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance*.

Budget d'exploitation

- Le projet doit présenter un budget équilibré.

Modalités de versement

Les fonds seront versés selon les modalités suivantes :

- Un premier versement de 25 % à 50 % du montant total accordé à la suite de la signature de l'entente;
- Des versements de 5 % à 15 % du montant total accordé à la suite de chacun des rapports d'étape;
- Un dernier versement de 5 à 10 % du montant total accordé à l'acceptation du rapport final.

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Les critères d'évaluation sont présentés dans le tableau suivant.

CRITÈRES D'ÉVALUATION D'UNE PROPOSITION DE PROJET	VALEUR PONDÉRÉE (%)
Le projet est axé sur les résultats. • Les activités du projet permettent d'atteindre directement les objectifs et résultats escomptés du Projet *Formation et renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs*. • Les résultats du projet concordent avec un ou plusieurs des résultats du Projet *Formation et renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs*. • Chaque résultat de projet est associé à un indicateur de rendement et l'organisme a des mécanismes de suivi en place pour s'assurer d'atteindre les résultats avec succès. • L'organisme a la capacité de recueillir des données pour évaluer les résultats et produire des rapports.	**40**
Le projet contribue au développement de la petite enfance dans les CFSM. • Les projets sont fondés sur les besoins réels dans la province/territoire du demandeur ou dans les autres CFSM. • Le projet répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin réel dans la province/territoire du demandeur ou dans les autres CFSM. • Le demandeur démontre qu'il a la capacité d'établir et maintenir des partenariats avec les réseaux des organismes nationaux partenaires dans les provinces et territoires pour la réalisation du projet. • Le projet est potentiellement transférable entre les CFSM.	**40**
Le projet est réaliste. • Le budget proposé est équilibré. Tous les coûts liés au projet sont ventilés et expliqués. • Le demandeur démontre que les fonds sont utilisés de façon appropriée et responsable, autant en ce qui concerne l'administration que l'exécution du projet. • L'échéancier est réaliste. • L'infrastructure et l'équipe proposées permettent la réalisation du projet. • Le demandeur démontre qu'il a la capacité et l'expérience requise dans le développement de formations ou d'outils pédagogiques destinés à la petite enfance pour mener à bien son projet.	**20**
Total	**100**

7. ANALYSE DES PROPOSITIONS

Les propositions seront évaluées selon les critères d'évaluation par le comité de gestion national en petite enfance (ACUFC, CNPF, FNCSF, RDÉE Canada et SSF).

8. DÉTAIL DES PROPOSITIONS

Éléments obligatoires

Les propositions doivent inclure les éléments suivants :

Le formulaire de dépôt des propositions de projets dûment rempli et signé. Ce formulaire comprend :

- La présentation de l'organisme demandeur incluant une description de l'expérience et de l'expertise dont dispose l'organisme pour mener à bien les activités du projet;
- La description du projet incluant les objectifs, les activités, les étapes de réalisation, les résultats attendus et la mesure des résultats du projet, c'est-à-dire :
    - La façon dont seront mesurés les progrès vers l'atteinte des résultats, par exemple les indicateurs de rendement, les outils de collecte de données et les approches d'évaluation et d'examen utilisés;
- Les détails sur le budget;
- La déclaration du demandeur;

L'annexe A :

- La suite de la description du projet (le cas échéant);

L'annexe B :

- Le budget détaillé et fondé sur une évaluation réaliste des dépenses requises pour l'exécution des activités proposées;

L'annexe C :

- Deux lettres d'appui d'organismes partenaires incluant les membres provinciaux et territoriaux des organismes du comité de gestion national en petite enfance (ACUFC, CNPF, FNCSF, RDÉE Canada et SSF);

L'annexe D :

- Les états financiers du dernier exercice complété de l'organisme;

L'annexe E :

- Le plan de durabilité (le cas échéant).

Autres considérations

1. L'ACUFC et ses partenaires nationaux ne sont pas tenus de motiver l'acceptation ou le rejet d'une proposition. L'ACUFC ne s'engage à aucune obligation d'aucune sorte envers les demandeurs.

2. Les propositions retenues ne le seront qu'à titre indicatif pour l'élaboration d'une entente de financement par l'ACUFC. L'entente proposée pourrait inclure des modifications au projet initialement soumis et faire l'objet de discussions avant sa signature par les deux parties.

3. Les propositions doivent être rédigées en français.

9. ÉCHÉANCIER

PRINCIPALES ÉTAPES	DATE
Lancement de l'appel de propositions de projets	29 novembre 2019
Mise en ligne du formulaire de dépôt des propositions de projets	4 décembre 2019
Webinaire à propos de l'appel de propositions	11 décembre 2019, 12 h (HNE)
Date limite pour déposer les propositions sur la page web acufc.ca/petiteenfance	**20 janvier 2020, 17 h (HNE)**
Évaluation des demandes	Janvier 2020
Décision définitive sur le financement	Février 2020
Négociation des ententes	Février 2020
Signature des ententes	Février 2020
Début des projets	1er mars 2020

10. DÉPÔT DES PROPOSITIONS

Les demandeurs doivent se créer un compte et remplir le formulaire interactif en ligne disponible sur la page web du Projet *Formation et renforcement des capacités des éducatrices et éducateurs de la petite enfance* : acufc.ca/petiteenfance.

Les informations sur le processus de dépôt des demandes se trouvent dans le **Guide du demandeur** disponible sur la page web : acufc.ca/petiteenfance.

Les propositions devront être soumises **au plus tard le 20 janvier 2020, à 17 h (HNE).**

Pour que leur proposition de projet soit acceptée et analysée, les demandeurs doivent :

- Remplir le formulaire de dépôt des propositions de projets;
- Déposer une demande complète (formulaire, autorisation signée et annexes) dans les délais prescrits;
- Déposer un projet conforme aux objectifs et résultats de l'appel de propositions et aux critères d'admissibilité.

11. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Les demandes de renseignements doivent être envoyées à petiteenfance@acufc.ca.

Vous pouvez aussi joindre Catherine Rousseau, gestionnaire de projets, petite enfance
au 613-244-7837, poste 103.

12. AUTRES DISPOSITIONS

Cet appel de propositions couvre les exercices financiers suivants :

- 1er avril 2019 au 31 mars 2020;
- 1er avril 2020 au 31 mars 2021;
- 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

L'ACUFC ne s'engage pas à l'égard d'un financement supplémentaire ou futur des projets sélectionnés au-delà de la période de réalisation des projets.

Assurances

- Les sous-bénéficiaires devront obtenir et maintenir, pour la période de réalisation du projet, une couverture adéquate d'assurance responsabilité civile générale pour couvrir toute réclamation, incluant celles pour blessures corporelles ou dommages matériels résultant de toute chose faite ou omise par le sous-bénéficiaire ou ses employés, agents ou les participants au projet, le cas échéant, dans la réalisation du projet.

Reddition de comptes

- Les sous-bénéficiaires de cet appel de propositions devront soumettre leurs livrables au plus tard le 31 mars 2022. Ils devront aussi soumettre à l'ACUFC :
  - Des rapports d'étape;
  - Des rapports financiers du projet;
  - Le rapport final incluant les résultats du projet.

- Les sous-bénéficiaires devront aussi se soumettre à une ou des vérifications des livres et donner le droit d'accès aux représentants de l'ACUFC au lieu d'exploitation et lieu d'affaires afin qu'ils puissent suivre et inspecter l'administration des projets.